[illegible] aux journaux une note suivant laquelle M. Dau[illegible] Orientales, aurait fait des perles [illegible] au cours de l'in[illegible] de la préfecture.

Cela est inexact. Les perles du préfet sont insignifiantes, l'expérience la démontre.

Un démenti de M. Caillaux

Le Comité de défense viticole d'Olonzac vient d'adresser la dépêche suivante au ministre des Finances :

Citoyen Caillaux,
ministre des Finances, Paris.

Le Comité cantonal d'Olonzac proteste contre votre dernière statistique concernant les dépôts des Caisses d'épargne dans le Midi. Au lieu de pacifier les esprits, vous les excitez ; c'est une mauvaise action et un trompe-l'œil. [illegible] comparer, en effet, non des années de misère entre elles, mais avec des années de prospérité.

En outre, pourquoi garder le silence sur les autres éléments connexes : les dépositions devant la Commission d'enquête, le nombre croissant des expropriations, la diminution de la valeur des immeubles, la fermeture des banques, les pertes du Crédit foncier, la baisse des salaires, l'exode des ouvriers et des paysans, les sommes prêtées à ces derniers par les caisses de crédit agricoles locales et régionales ; pourquoi laisser tout cela dans les cartons ?

Nous doutons de tout, de la tolérance, de la justice et de l'« Liberté » ; mais nous sommes bien sûrs d'être rulés : vos percepteurs le savent bien, les conservateurs des hypothèques le savent aussi.

Aussi républicains que quiconque, nous en appelons au ministre mieux informé et demandons aux représentants de la République, la bonne loi.

Pour le Comité cantonal :
Le président : CHARLES CAYROL.

Les adhésions

De notre correspondant de Montpellier :

Les adhésions aux résolutions prises au Congrès d'Argelliers affluent de toutes parts. Signalons en particulier celle du Comité de défense viticole du canton de Frontignan qui, après avoir déclaré se solidariser avec le nouveau Comité d'Argelliers, inflige un blâme sévère au Parlement qui a méconnu les droits du Midi en repoussant les articles 1 et 2 de la loi sur le mouillage, décrète la grève des électeurs, blâme les maires et les Conseils municipaux qui ont retiré leurs démissions, envoie un salut ému aux prisonniers de Montpellier, décide la suppression de la fête du 14 juillet et la mise en berne ce jour-là des drapeaux des mairies, en signe de deuil et réclame enfin la libération des détenus.

C'est à l'unanimité que ces résolutions ont été adoptées.

Nouvelles démissions

De notre correspondant de Montpellier :

M. Roustan, conseiller municipal socialiste, qui avait, samedi, voté pour le retrait des démissions, vient d'adresser au maire de Montpellier une lettre l'informant qu'en présence de l'attitude de la Chambre refusant les deux premiers articles du projet Cazalet sur le mouillage, il donne à nouveau sa démission de conseiller.

D'autre part, M. Bouffard, conseiller municipal démissionnaire, qui n'avait pu assister à la séance de samedi, et, en conséquence, donner son avis, fait connaître qu'il maintient sa démission.

Annonçons enfin que MM. Broumet, Bigy, Laurès, Mazas, Mazel, Richard, Roques et Roustan, conseillers municipaux, viennent d'écrire au maire pour lui faire connaître leur résolution formelle de maintenir leurs démissions.

L'instruction

L'instruction judiciaire ouverte sur la tentative d'incendie de la sous-préfecture et sur les incidents qui s'y rattachent suit son cours, chaque jour de nouveaux témoins sont entendus.

Les détenus ont signé aujourd'hui une demande de mise en liberté provisoire.

Le délai d'un mois est expiré

Le délai d'un mois arrivant à expiration le Conseil municipal de Lézignan, après avoir entendu les explications du maire et les engagements pris au Congrès des maires, réuni à Montpellier, a décidé, à l'unanimité des membres présents, de confirmer sa démission par solidarité avec les auteurs du mouvement du Midi viticole.

La municipalité de Lézignan, en renouvelant sa démission, a avisé le préfet de l'Hérault qu'elle abandonnait tous les services.

Fraudeur condamné

Un négociant en vins de Montpellier, poursuivi à la requête du Syndicat agricole de Saint-Georges pour avoir vendu ou essayé de vendre du vin soi-disant récolté dans cette commune, a été condamné par le tribunal correctionnel à 500 francs d'amende à la requête du ministère public et à la même somme à la requête du Syndicat.

Les mutins du 100e en Corse

Cinq soldats révoltés du 100e ont été affectés à la garnison de Bastia, et sept autres à celle de Bonifacio. Ce sont les mutinés du camp de Larzac. J'ai pu m'entretenir avec quelques-uns d'entre eux, et, comme leurs camarades du 17e, ils m'ont déclaré se repentir de leur insubordination, toutefois bien moins grave que celle de leurs camarades du 17e.

Sur le quai, beaucoup de militaires de la garnison et des curieux assistaient au débarquement des mutins, qui seront dirigés sur Ajaccio.

La libération de la classe 1903

La *France militaire* annonce que des ordres télégraphiques ont été adressés hier aux commandants de corps d'armée par le ministre de la Guerre pour que le renvoi de la classe 1903 soit effectué dans les conditions fixées par la loi qui vient d'être promulguée.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 11 juillet (matin)

LES QUATRE CONTRIBUTIONS

Après avoir, au début de cette séance, décidé en principe de poursuivre à celle de ce soir la discussion de l'impôt sur le revenu, la Chambre s'est occupée des quatre contributions.

Cela a débuté par un vif incident entre l'amiral Bienaimé et le ministre de la Marine.

LES CATASTROPHES DANS LA MARINE

M. l'amiral Bienaimé. — La Chambre ne peut pas, ne doit pas se séparer avant d'avoir examiné la question des accidents survenus dans la marine.

Les services ne renseignent pas exactement le ministre de la Marine.

Il a fallu la catastrophe de l'*Iéna* pour lui faire connaître la vérité, et cette catastrophe est peu de chose à côté de ce que l'enquête a révélé. (Appl. sur divers bancs, protestations à l'extrême-gauche.)

Les officiers de marine ont fait entendre leurs plaintes au sujet de la conservation des poudres. C'est ce que prouve l'enquête.

M. François Fournier. — Cette discussion a pour but d'empêcher celle sur la dévolution des biens ecclésiastiques.

M. Etienne, président. — Il n'est pas conforme à l'usage, à propos des quatre contributions, de prononcer un véritable réquisitoire contre le ministre de la Marine.

M. Caillaux, ministre des Finances, fait la même observation.

M. Almond.—L'opinion de l'amiral Bienaimé est une opinion personnelle, ce n'est pas celle de la Commission d'enquête. (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

M. l'amiral Bienaimé. — Je n'apporte pas une opinion, mais des faits.

J'ai cru pouvoir porter cette grave question à la tribune à propos de la loi des quatre contributions. Mieux vaudrait supprimer le budget de la marine que d'exposer nos marins à toutes ces catastrophes.

A gauche. — L'ordre du jour !

M. l'amiral Bienaimé. — On a retiré de l'ordre du jour la demande des crédits supplémentaires pour la marine, pour m'empêcher de parler.

L'état de notre marine est tel, que si la guerre éclatait, on devrait mettre en accusation le ministre de la Marine et son prédécesseur pour avoir trahi leur mandat. (Violentes interruptions à gauche.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Thomson, ministre de la Marine. — Des accidents se sont produits dans la marine quand le ministre n'était pas un ministre civil.

Si, à l'époque de l'accident de l'*Hamelin*, on avait fait de la politique, l'amiral Bienaimé ne serait pas ici. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Fournier. — Il n'y a pas d'amiral ici !

M. Thomson. — Celui du wharf de Majunga lui est bien aussi quelque peu imputable.

Quand la Chambre discutera le rapport de la Commission d'enquête, elle aura l'occasion de rechercher les responsabilités. (Appl. aux mêmes bancs.)

M. l'amiral Bienaimé. — *Ma réponse est facile :*

J'ai reçu des félicitations officielles pour avoir retiré de l'eau l'*Hamelin*.

Pour l'affaire de Majunga, qu'il me suffise de dire que j'ai reçu du commandant en chef de notre armée une lettre où il signale avec éloges la collaboration étroite de la marine avec l'armée. (Appl. au centre et à droite.)

Tout ce qu'a dit M. le ministre résulte de racontars.

Lorsqu'un ministre de la Marine a tant de malheur, il ne lui reste qu'à se retirer. (Bruit à l'extrême-gauche.)

VOTE DES ARTICLES

Cet incident terminé, la Chambre a passé à la discussion des articles.

Sur l'article 3, **MM. Leroy-Beaulieu et Lamy,** malgré l'opposition de **M. Caillaux,** ont fait adopter l'amendement suivant :

« Lorsque le contribuable justifiera que sa cote à la contribution foncière dépasse pour la part de l'Etat (y compris les centimes additionnels généraux), le dixième de son revenu net foncier, calculé d'après la moyenne des trois dernières années, il lui sera fait remise de toute la part de l'Etat en excédent de ce dixième. »

Quelques autres amendements ont ensuite été écartés et les 20 articles du projet adoptés.

Séance du jeudi 11 juillet (soir)

Séance à 2 heures. **M. Brisson** préside.

La Chambre adopte sans débat un projet de résolution portant fixation des dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1908.

Il y a, du reste, à peine une soixantaine de députés dans la salle.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

La parole est à **M. Jaurès.**

M. Jaurès. — Il n'est pas un seul socialiste qui attende de la réforme fiscale celle de la société.

Qui penserait le contraire ferait preuve d'une étrange naïveté.

Aucun de nous n'y voit même l'instrument sérieux d'une transformation sérieuse.

L'impôt sur le revenu, progressif autant qu'on le voudra, ne saurait opérer utilement sans une force politique et sociale puissante ayant son action propre.

L'orateur va presque jusqu'à déclarer que cette discussion est vaine.

Le rachat de l'Ouest lui semble plus urgent, mais une habile demande d'enquête au Sénat l'a indéfiniment ajourné.

Le gouvernement a bien posé la question de confiance, mais à terme et avec faculté de renouvellement. (Rires.)

Les autres réformes, comme celle des retraites ouvrières, font également escale au Luxembourg.

La politique républicaine est présentement à marée basse.

Pour la remettre à flot, il y faudrait le double vote des retraites ouvrières et de l'impôt sur le revenu.

Ce dernier projet, comme l'a indiqué le ministre des Finances, dégrève largement la propriété agricole.

Tous les petits propriétaires ruraux, tous ceux qui travaillent eux-mêmes leur terre, lorsque leur revenu ne dépasse pas 1 500 fr., échappent à l'impôt.

Au-dessus de ce chiffre, des exonérations partielles s'ajoutent au dégrèvement de base que je viens de signaler.

C'est la première fois que des millions de petits paysans bénéficient, de par la loi, d'une pareille situation.

On le sait si bien que certains, comme M. Lasies, étaient pouvoir affirmer que le fisc surélèvera dans ces évaluations le produit des cotes.

En quoi en tenant donc que [illegible] paysans électeurs, ayant action sur la Chambre par leurs bulletins de vote, se laisseront tirer [illegible] ?

Quel qu'on [illegible], à moins de vouloir laisser sur les épaules de cette démocratie paysanne de charge disproportionnée qui l'écrase, le vote de l'impôt général sur le revenu s'impose.

Mais ce dégrèvement ne peut aller sans, et il serait d'une criante injustice de ne pas en faire profiter les petits salariés du commerce et de l'industrie dont les [illegible] ne sont pas moins dignes d'intérêt.

On ne saurait dès maintenant présumer des résultats merveilleux.

Toutefois, il est permis d'espérer que l'impôt sur le revenu fournira des ressources considérables pour les œuvres d'assurance sociale.

Nous poursuivons ce but, mais nous n'entendons point atteindre la force de la production ; nous savons que l'excès des tarifs progressifs sur les revenus atteindraient les sources mêmes de cette production.

Il a fallu pour soulever contre le projet une partie de la classe ouvrière, à Paris, notamment raisonner à l'encontre même du texte du gouvernement.

C'est ainsi que le directeur des finances de la Ville de Paris a déclaré nettement que le gain de chacun des membres de la famille serait calculé et frappé à part.

M. Gauthier (de Clagny). — Il croyait faire plaisir au gouvernement !

M. Jaurès. — Ou ce fonctionnaire a parlé sans avoir lu le projet, et cela le juge ; ou il avait lu le projet, et qu'il pense de ce travestissement qu'il lui a fait subir ?

C'est ainsi encore que la Chambre syndicale des propriétaires laisse entendre que, pour la propriété bâtie ou non bâtie, il n'y aura aucune réduction sur le revenu en raison des charges hypothécaires ou autres.

On s'efforce par là de faire croire que les loyers subiront de ce fait une aggravation.

Et c'est ainsi qu'on cherche à ameuter contre le projet la classe ouvrière par des erreurs grossières.

A l'extrême-gauche. — Voulues.

M. Jaurès, reprend, en ce qui concerne Paris, les arguments présentés par M. Caillaux, et conclut que la petite bourgeoisie et les commerçants et les industriels seront dégrevés.

Ce ne sera donc point la classe laborieuse qui sera frappée ; seules les parties les plus riches de la population en subiront la répercussion.

On nous dit : « Le projet est contraire au génie de la France. »

J'admire cette ardeur de patriotisme, qui oppose le génie de la France au génie de la justice ! (Appl. à l'extrême-gauche.)

Le sentiment de la race s'affirme aujourd'hui non seulement en Europe, mais sur toute la surface du globe.

Ce n'est pas en s'y enfermant avec un exclusivisme jaloux que les peuples restent forts.

Les races, les nationalités ne peuvent grandir qu'en empruntant à toute l'humanité des éléments pour activer et renouveler leur propre action. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Point n'est besoin, du reste, d'aller jusqu'en Chine, en Russie ou en Allemagne, pour trouver des exemples.

Quand il s'agit d'impôt sur le revenu, nous sommes chez nous ; nous le trouvons dans Voltaire, dans Montesquieu.

M. Ch. Benoist. — Pas dans Montesquieu !

M. Jaurès. — Si, dans Montesquieu ! (Rires.)

M. Ch. Benoist. — Je vous donne rendez-vous à la bibliothèque ! (Nouveaux rires.)

M. Jaurès. — Ce qui ressort de l'enquête ouverte sur la recherche des origines économiques de la Révolution, c'est la tendance, à la veille des Etats généraux, à réclamer un impôt unique sur la terre, ce qu'on appelle l'impôt territorial.

Quant au commerce, les cahiers réclamaient la taxation d'office avec déclaration du contribuable.

Et j'ai quelque droit de m'étonner en voyant se scandaliser et se voiler pudiquement les yeux, lorsqu'on parle de déclaration, ceux-là mêmes qui profitèrent si avantageusement des biens nationaux confisqués à leur profit sur le clergé et la noblesse !

Aujourd'hui, paysans et ouvriers se retrouvent, après cent vingt ans, devant d'autres privilèges qui ont remplacé largement ceux de l'ancien régime, et en demandant la suppression.

Ils demandent, comme il y a cent vingt ans, l'égalité, non pas théorique, mais pratique, obtenue par les moyens nécessaires, taxation et déclaration. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Nous retrouverons à la rentrée ce débat, et nous continuerons l'étude que je ne puis compléter dès maintenant.

Cependant, ce que je tiens à affirmer d'après des documents officiels nombreux, c'est que la classe moyenne, en France, ne sera pas sensiblement plus atteinte par l'impôt sur le revenu qu'elle ne l'est en Angleterre par l'income-tax.

Les mêmes documents établissent qu'il y a, en France, une couche de ploutocratie assez puissante pour donner des ressources considérables sans que la classe moyenne soit écrasée.

M. Poincaré a qualifié M. Caillaux de « fourrier de la révolution sociale » ; mais, comme M. Poincaré a été le fourrier de M. Caillaux, nous ne manquerons pas de fourriers. (Rires.)

Le projet de M. Poincaré n'instituait-il pas aussi la déclaration ?

M. Poincaré est un Caillaux déguisé (Rires) ; il livre à son successeur toutes ses idées, puis, quand il a surexcité toute son imagination, il se dérobe en lui laissant le soin d'appliquer ses propres doctrines (Appl. et rires.)

La séance est suspendue de 4 h. 15 à 4 h. 35.

DISCOURS DE M. JULES ROCHE

M. Jules Roche. — Je ne peux pas avoir la prétention de formuler toutes les objections que mes amis et moi pourrions avoir à formuler contre l'impôt sur le revenu.

Je m'en tiendra donc aux lignes essentielles.

Puisqu'il y a devant nous à la fois des doctrines et des faits, il me semble que le meilleur est d'abord de discuter des derniers.

On a bien indiqué, et M. le ministre des Finances lui-même, les contre-coups du projet sur une série de citoyens, mais on a omis de nous dire quels en seront les résultats pour le Trésor, pour l'ensemble des forces financières du pays.

En 1901, un ministre des Finances qui n'était autre que M. Caillaux lui-même, combattant une proposition d'impôt sur le revenu, dénonçait le danger du bouleversement total du régime financier d'un pays.

Il ajoutait : « Aucun ministre des Finances n'oserait assumer la responsabilité des désastres qu'entraînerait un tel bouleversement.

A l'extrême-gauche. — Il a expliqué son évolution !

M. Jules Roche. — En effet, M. Caillaux défend aujourd'hui ce qu'il repoussait hier, il faut bien qu'il ait changé.

Le danger est d'autant plus grand, que ce n'est pas 500 millions seulement, mais 960 millions de contributions que le ministre des Finances propose de transformer.

En réalité, ces 960 millions, pour le jeu forcé des choses, se trouvent portées à 1 200 millions.

Dans cette transformation, il oublie l'incidence sur les centimes communaux et départementaux.

Quelques chiffres, si arides qu'ils soient, ont ici leur éloquence.

En résumé, en 1895, le total des quatre contributions directes donnait, en principal, à l'Etat, 468 millions ; il s'élève aujourd'hui à 516 millions, soit une augmentation de 10 %.

Pendant ce temps, l'ensemble des centimes communaux et départementaux a passé de 360 à 496 millions, soit un relèvement de 34 %.

Avant tout, nous devons conserver aux communes et aux départements ces ressources, aucune transformation ne peut avoir lieu sans en tenir compte.

A entendre la Commission et le gouvernement, le projet apporte l'âge d'or aux travailleurs de la terre.

Il est permis de se demander par quel miracle ils entendent supprimer toute tracasserie, toute vexation, toute difficulté entre le fisc et le contribuable paysan.

Vous chargez celui-ci de deux impôts : l'impôt foncier proprement dit, et l'impôt sur la propriété non bâtie que j'appellerai, si vous voulez, impôt sur la rente du sol.

Ce dernier doit être déterminé d'après la valeur locative.

Je vous arrête ici : un premier procès, une première difficulté s'élève entre le contribuable et le fisc sur la fixation de cette valeur locative.

Mais dans un pays aussi varié que la France cette valeur peut changer à l'infini, et songez à combien de millions de parcelles il faudra appliquer les recherches contradictoires du fisc et de l'intéressé !

Il y a bien le fameux article 15 qui dégrève les propriétaires fonciers ne possédant pas un revenu total dépassant 1 250 francs.

A quelle formalité soumettez-vous cette faveur ?

Vous les obligez à aller tous les ans, de la mairie à leur domicile réel, déclarer les revenus de toutes catégories qu'ils possèdent et montrer que le total n'est pas supérieur à 1 250 francs.

Je parle pour ceux que je connais, mais un grand nombre, je le sais, préféreront continuer de payer que se soumettre à votre déclaration. (Bruits à l'extrême-gauche.)

On a dit que la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat était un nid de vipères.

On peut le dire bien plus encore de ce nouveau projet. (Appl. sur divers bancs.)

Je n'insiste pas sur l'article par lequel vous frappez d'amendes graves toute erreur, si facile de la meilleure foi du monde en pareille matière, qui viendrait à être connue dans le délai de cinq ans.

Jadis que, établie sur ces bases, votre loi serait un instrument de discorde et de guerre civile. (Appl. au centre et à droite.)

Les dispositions relatives aux bénéfices de l'exploitation agricole, calculées sur le revenu net imposable assigné à la terre au titre de l'impôt foncier, sont encore plus admissibles.

Vous nous ramenez à l'époque de la taille, de l'impôt personnel.

Les citoyens avaient en telle horreur cet impôt personnel, qu'ils en célébraient par des fêtes publiques la disparition préférant payer plus, mais recouvrer leur liberté. (Bruits à gauche.)

La Commission et le gouvernement invoquent à tort le régime actuel de l'Alsace-Lorraine. Il y a eu là autant de lois spéciales, sur la propriété bâtie, sur les patentes, la contribution personnelle mobilière, la propriété foncière non bâtie.

Il y eu des lois préparatoires avant d'être exécutoires.

La séance continue.

SÉNAT

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET

M. Dubost ouvre la séance à 3 heures.

M. Caillaux dépose le projet des quatre contributions.

M. Vallé demande au ministre quelle sera l'interprétation de la loi sur les fraudes en ce qui concerne le vin de Champagne. Il voudrait restreindre cette dénomination de Champagne à une seule partie du vignoble dans le département de la Marne.

Un ordre du jour demandant que les règlements d'administration publique délimitent les régions ayant un produit spécial.

M. Ruau accepte cet ordre du jour qui est adopté.

M. Henri Ricard signale au ministre de l'Agriculture les nombreux prospectus envoyés de l'étranger pour préconiser l'emploi des produits frauduleux.

M. Ruau promet de surveiller ces agissements.

Les élections de **MM. Rony-Dieterme** et **Goyba** sont validées.

M. Poincaré lit un court rapport sur le projet des quatre contributions. Le rapporteur conclut à la disjonction de l'amendement adopté par la Chambre sur la proposition de M. Leroy-Beaulieu, tendant au dégrèvement des cotes foncières.

ÉCHOS DU SÉNAT

CONVOCATION DES ÉLECTEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Les délégués sénatoriaux du département d'Ille-et-Vilaine sont convoqués pour le 25 août à l'effet d'élire deux sénateurs en remplacement du général Billot, sénateur inamovible, décédé, et du général de Saint-Germain, sénateur, décédé.

LA COMMISSION DES FINANCES

s'est réunie, pour l'examen des projets urgents, sous la présidence de M. Magnin, qui a été félicité de son rétablissement.

LA COMMISSION DE LA FRAUDE DES VINS

a adopté le projet sur le mouillage tel qu'il a été voté par la Chambre.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Ligue des Femmes françaises

Calvados. — Dans une belle réunion à Caen, présidée par M. Liégard, conseiller municipal, M. Dedé, l'apôtre dévoué des mutualités, a donné une excellente conférence sur la « Mutualité familiale ». Un Comité s'est formé qui élaborera des statuts.

Vosges. — Mlle Codard, présidente de la section de la Ligue des femmes françaises des Vosges vient d'organiser une série de conférences au pays de Jeanne d'Arc.

En trois semaines, 36 conférences furent données par Mlle d'Héricault à Chatenois, Dompaire, Neufchâteau, Lamarche, Darney, Gruey, Fontenoy, Bains, Haumongey, Harsault, *Cornimont, Plombières, Bouxarulles, Charmes,* Noméxy, Saint-Nabord, Rupt, le Mesnil, le Thillot, Epinal, Moyenmoutiers, Senones, Raon-l'Etape, Corcieux, Travexin, Vagney, Remiremont, etc.

A Saint-Dié, Mgr Foucault présida lui-même la séance du Comité général et une des conférences, tandis que la conférence populaire aux femmes de Saint-Dié groupa 1 800 personnes dans la grande salle de la Renaissance. En d'autres villes, les ouvrières eurent leur réunion spéciale, après celle donnée aux femmes du monde. Partout l'ardente et persuasive parole de Mlle d'Héricault obtint beau succès et résultats féconds.

CONGRÈS DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

La fête de la Sainte-Larme à Allonagne (Pas-de-Calais) s'est terminée dimanche dernier par la traditionnelle procession, plus imposante cette année par la présence de 1 200 jeunes gens catholiques réunis en Congrès.

Le matin, séance de travail et superbe messe d'hommes. L'après-midi, séance solennelle sous la présidence de M. l'abbé Delpouve, supérieur de Saint-Vaast. M. l'abbé Bordron et M. Lenoir, directeur du *Courrier du Pas-de-Calais*, ont prononcé des discours très applaudis.

LA TYPOGRAPHIE INTERNATIONALE

Le Congrès typographique international s'est occupé ce matin de différentes questions d'ordre administratif. Les délégués seront reçus cette après-midi, à 4 heures, à l'Hôtel de Ville. Ce soir, une grande fête artistique sera donnée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à l'occasion du 25e anniversaire de la Fédération française des travailleurs du livre.

Demain matin, les congressistes se rendront en excursion à Saint-Cloud et à Versailles. Le Congrès clôturera ses travaux samedi par un grand banquet.

LA PROSPÉRITÉ DE LA BELGIQUE

Du *Soir*, de Bruxelles :

L'accroissement de notre commerce, au cours des douze dernières années, a été véritablement fantastique.

En 1894, nos importations et nos exportations s'élevaient, en effet, à 2 milliards 878 235 711 francs ; en 1906, ce total a progressé à 6 milliards 247 587 324 francs !

On le voit, le chiffre de nos affaires, en douze ans, a triplé !

Et les gouvernants de la France qui piétine se moqueront de ce qu'ils appellent avec dédain un gouvernement catholique.

SÉQUESTRE CONDAMNÉ

Le tribunal civil de Moulins a condamné l'administration de l'enregistrement à restituer aux héritiers du fondateur le capital de la rente versée aux Fabriques de Saint-Plaisir et Meillers pour des fondations pieuses.

L'administration a été condamnée aux dépens, lesquels sont recouvrés sur les donations séquestrées.

Pour les Bibliothèques Paroissiales

ROMANS CHRÉTIENS

Légendes de sainte Odile et de saint Didier, par ELISABETH BASTIEN. Illustrations de V. NEHETO et de A. LEMOT.

Une Gerbe de Légendes, par CHARLES D'AVONE. Nouvelle édition revue et augmentée. Illustrations de PICHOT.

Un Mariage sous la Terreur, par ALFRED DE BESANCENET. Illustrations de LEMOT.

Sans Bleu, par ALFRED DE BESANCENET. Illustrations de LEMOT.

Les Epreuves d'une Mondaine, par LUCIEN DARVILLE. Illustrations de LEMOT.

Aouina, le nègre du curé, *Souvenirs d'Afrique,* par P. FAROCHON. Illustrations de LEMOT.

Les trois Vierges noires de l'Afrique équatoriale, par FL. BOUHOURS. Illustrations de LEMOT.

Fleurs des Landes, par MAXIME DU HOIRS. Nombreuses illustrations.

Nouvelles, 1re Série, par la comtesse DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (ROMEL-LAURAL). Illustrations de LEMOT.

Nouvelles, 2e Série, par GASTON DE SALVY. Illustrations de LEMOT.

Nouvelles, 3e Série, par GASTON DE SALVY. Illustrations de LEMOT.

La Grande Aube, *l'épopée de l'Eglise,* (1re partie), par CH. VINCENT. Illustrations de PICHOT.

La Fille de Frantal, par Mme CHÉRON DE LA BRUYÈRE.

L'Epi et l'Aloyon, par Mme CHÉRON DE LA BRUYÈRE.

Chaque volume in-8e cavalier, broché, 1 fr. 50 ; *relié,* 2 fr. 25 ; *tranches dorées,* 2 fr. 50 ; *port, un colis postal de 3 kilos,* 0 fr. 60 *en gare,* 0 fr. 85 *à domicile.*

5, rue Bayard, Paris

NOS AMIS DÉFUNTS

Deuils Cœur de Marie, soyez bien salués en nos [illegible].

Mme Yves Isch, à Saint-Valéry-en-Caux. — Mme la comtesse de Trédern, née M. Mottet Guyonnarais, 92 ans, à Saint-Brieuc. — M. Poupet, juge au tribunal civil d'Alençon.

Informations du soir

INCENDIE A BORD DU « GAULOIS »

Nous tenons de bonne source qu'un nouvel incendie a eu lieu hier, à Toulon, à bord du *Gaulois*. Seize hommes ont failli être asphyxiés.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le mouvement préfectoral que nous avons fait connaître hier a été modifié sur un point et va être complété sur un autre.

M. Tenot, préfet de la Haute-Savoie, qui devait aller à Perpignan, reste, sur sa demande, à Annecy.

C'est M. Dupré, préfet des Basses-Pyrénées, qui va aller dans les Pyrénées-Orientales ; il permutera avec M. Dautresme, actuellement préfet à Perpignan.

D'autre part, M. Liégey, préfet de l'Indre, est appelé à d'autres fonctions. Il est remplacé par M. Schmidt, administrateur du territoire de Belfort.

M. Liégey s'est trouvé en conflit avec la députation du département.

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Cette après-midi, il a été procédé, à l'Hôtel de Ville au dépouillement du scrutin de ballottage pour le remplacement, dans la 3e circonscription (IXe, X, XIe et XIIe arrondissements), de M. Delmas, démissionnaire, après la révocation de M. Nègre, du Conseil départemental de l'enseignement primaire de la Seine. M. Delmas, non syndicaliste, avait, au 1er tour, obtenu 178 voix contre 126 à M. Neau, syndicaliste.

Mais, ce dernier ne se représentait pas : le candidat des syndicalistes était M. Couzinié, instituteur à l'école du boulevard de Belleville, administrateur de « la Solidarité », amicale d'instituteurs composée d'environ 2 500 membres.

Voici le résultat du scrutin :

Inscrits : 409. — Votants : 419

MM. Couzinié, syndicaliste	193	élu
Delmas	128	voix
Divers	69	

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A BORDEAUX

De notre correspondant particulier :

Des démarches sont faites en ce moment par la municipalité et les corps constitués pour que le voyage du président de la République à Bordeaux, actuellement fixé en septembre, se fasse, en raison des vacances, dans le courant de juillet.

Le président du Conseil a été saisi de la question.

L'AGITATION VITICOLE

Le ministère de l'Intérieur communique la liste suivante des municipalités des départements viticoles qui ont retiré leurs démissions :

Aude. — Roubia (arrondissement de Narbonne) : le Conseil municipal.

Douzens (arrondissement de Carcassonne) : un adjoint et cinq conseillers.

Azille (arrondissement de Carcassonne) : un adjoint et deux conseillers.

Lavallette (arrondissement de Carcassonne) : le Conseil municipal.

Alet (arrondissement de Limoux) : le Conseil municipal.

Limoux : un conseiller municipal.

Saint-Nazaire (arrondissement de Narbonne) : un conseiller municipal.

Gard. — Codognan (arrondissement de Nîmes) : le Conseil municipal.

Perpignan, 11 juillet. — Ce matin à 11 h., le Comité départemental de défense viticole des Pyrénées-Orientales a tenu une réunion préparatoire. Il a été décidé de laisser libre la réunion des maires, de maintenir les démissions ou d'exiger la démission des conseillers généraux et d'organiser la grève des électeurs.

Perpignan, 11 juillet. — Le Conseil municipal d'Elne a adressé une lettre au préfet pour retirer sa démission.

Cette, 11 juillet. — Le maire vient de recevoir une lettre du commandant d'armes l'informant que, par ordre supérieur, la revue du 14 juillet n'aura pas lieu cette année à Cette.

Carcassonne, 11 juillet. — Les démissions suivantes ont été retirées :

Un conseiller municipal de Roullens ; un conseiller municipal de Saint-Nazaire.

La préfecture et la mairie ne sont plus gardées par la gendarmerie.

Les hommes libérables des régiments casernés à Carcassonne ont quitté la ville.

Montpellier, 11 juillet. — Un meeting pour protester contre les incarcérations et les charges de Narbonne aura lieu samedi soir dans la salle des conférences de la Bourse du travail avec le concours d'un délégué de la Confédération générale du travail.

A L'ARSENAL DE LORIENT

Les ouvriers de l'arsenal escomptaient une journée de solde sans travailler, le 15 juillet, à l'occasion de la fête nationale. Une dépêche du ministre informe que le 15 juillet est ouvrable et que la cloche de l'arsenal sonnera comme d'habitude.

Les ouvriers en sont très irrités et pour se venger ne paveseront pas le 14 juillet.

LA GRÈVE DE BESANÇON

Les ouvriers des soieries qui se sont mis en grève hier, ont tenu ce matin une réunion, au cours de laquelle les propositions du Conseil d'administration de la Société ont été rejetées et la continuation de la grève votée.

Les grévistes ont ensuite parcouru, en cortège, les rues de Besançon, en chantant l'*Internationale*.

A PERPIGNAN

Perpignan, 11 juillet. — Plusieurs caveaux du cloître du grand séminaire contenant des ossements d'anciens religieux, avaient été descellés.

Des sapeurs du 126e de ligne, actuellement caserné au grand séminaire, ont scellé à nouveau les sépultures.

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1907 — 12 —

La fiancée de Robert d'Ermont

Dans cette allée tranquille qu'avait indiquée Hélène, Robert se faisait raconter l'entrevue.

— Elle a pleuré, Paland ! Tu en es bien sûr ! Tu ne dis pas ça pour me faire plaisir !

Mais le fils du métayer levait la main :

— Oh ! Monsieur Robert ! Sur quoi voulez-vous que je vous le jure ! Oui, autant elle a été méchante en premier, autant après elle s'est adoucie. Ah ! si elle a pleuré ! J'aurais voulu vous voir à ma place ! Des grosses larmes qui lui noyaient complètement les yeux et qui faisaient sur le papier de votre lettre, comme un bruit de grêle ! Ah ! si elle a pleuré ! Tenez, à preuve, regardez mes yeux. Tellement qu'elle y allait de bon cœur, j'en ai fait autant de mon côté. Je pleurais sur mes cartons. Et c'était comme les ouvriers aux pièces, à celui qui se dépêcherait le plus.

Paland achevait son récit quand le cœur de Robert d'Ermont se mit à bondir dans sa poitrine. Hélène, traversant les larges pelouses du Ranelagh, venait à eux.

Le jeune paysan quitta Robert, se dirigeant vers la station des tramways de la Muette. Il dit que son compagnon, incapable de faire un pas, regardait s'approcher celle qui allait être son juge.

Hélène n'était plus qu'à quelques mètres, et Robert aurait voulu courir au-devant d'elle pour la remercier d'être si bonne, d'avoir mis tant d'empressement à lui accorder cette entrevue qu'il avait sollicitée. Mais l'émotion le figeait au sol. Il se demandait même s'il allait pouvoir parler. Et à mesure que la jeune fille approchait, ses yeux rougis par les larmes toutes récentes, les traces de fatigue que le chagrin et l'insomnie avaient laissées sur son visage augmentaient le trouble de son fiancé.

A la fin, il put faire un pas à sa rencontre en même temps qu'il bégayait :

— Comme je vous remercie, Mademoiselle, d'avoir bien voulu venir. J'aurais été si désespéré de partir sans vous avoir vue, et j'avais tant peur que vous refusiez de m'entendre !

Sans répondre, Hélène le regardait, et, une fois de plus, intérieurement elle s'accusait.

— Non, Robert d'Ermont n'était pas coupable. L'homme qu'elle avait devant elle portait une de ces figures de vérité et de loyauté qui ne sauraient abriter un mensonge, pas plus que la robe de l'hermine ne saurait dissimuler une souillure.

Elle lui tendit sa main qu'il prit en tremblant, bouleversé par cet accueil. Car il avait compris le regard d'Hélène qui lui disait :

— Je crois en vous comme autrefois.

Il balbutiait de nouveaux remerciements, mais elle l'arrêta.

— Non, je ne suis pas bonne ; ne me remerciez pas. Je suis surtout ici pour vous apporter des excuses. Je vous avais condamné sans vous avoir entendu. Maintenant, je vous écoute. Tout ce que j'ai appris d'ailleurs ne compte pas ; et quand vous aurez fini, je suis bien certaine que c'est moi qui devrai vous demander pardon.

Robert croyait avoir mal compris. Il demanda :

— Ainsi vous m'affirmez que, à défaut de preuves matérielles, ma parole suffira à vous faire croire tout ce que je vais vous dire !

— Monsieur d'Ermont, pourquoi cette question. Etes-vous donc de ceux qui mentent !

— Certes, Mademoiselle, je n'ai jamais été de cette race-là ; aujourd'hui surtout, je préférerais tomber mort à vos pieds plutôt que d'altérer la vérité d'un seul iota. Mais ce que vous allez apprendre vous paraîtra parfois, et avec juste raison d'ailleurs, si étrange.

— Soyez sans crainte, Monsieur d'Ermont, je me souviendrai que c'est vous qui parlez.

Alors Robert commença :

— Il y a trente ans, le vicomte d'Ermont, mon père, n'était pas l'homme irréprochable et digne d'estime que vous avez connu. La mort de ses parents l'avait laissé à vingt ans héritier d'une assez grosse fortune et sans autre guide que l'inexpérience inhérente à cet âge. Il aimait les plaisirs qui s'offrent en foule à ceux qui ont de l'argent ; et il menait à Paris l'existence inutile et fatigante qu'ont menée avant lui et que mènent encore, hélas ! tous les prodigues.

Comme ses revenus ne suffisaient pas à ses besoins, il lui était arrivé ce qui devait facilement lui ar